

Conclusions de la commission d'enquête relative au Plan de Déplacements Urbains (PDU)

La commission d'enquête rend un avis favorable, assorti d'une seule réserve, de 2 recommandations vives et de 16 recommandations.

UN AVIS FAVORABLE

Du 24 septembre au 26 octobre 2018, le Plan de Déplacements Urbains a été soumis à enquête publique.

La commission d'enquête a approuvé le projet soumis à l'enquête publique prévoyant une structuration des déplacements autour d'une armature composée du ferroviaire (et d'un « RER à la grenobloise ») et des tramways, complétée par un réseau plus fin constitué des bus, du câble, des modes doux (vélos et marche) et de la voiture partagée, le tout articulé grâce à des points multimodaux et au « pass' mobilité ».

Pour la commission d'enquête, « **ce projet répond aux défis contemporains que nous devons absolument relever pour lutter contre le réchauffement climatique et contre la pollution atmosphérique** », même si « **cette réponse pourrait être plus rapide et puissante avec un budget à la hauteur de ces enjeux** ».

Cet avis favorable est assorti d'une réserve, de 2 recommandations vives et de 16 autres recommandations.

Dès ce jour, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise met à disposition sur son site le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Pour les consulter cliquez ici

Ces documents seront prochainement communiqués à l'ensemble des institutions et personnes publiques concernées afin de réaliser les modifications nécessaires et **de procéder à l'adoption définitive du PDU 2030 dans les mois à venir.**

LA RÉSERVE

La réserve concerne la **composition des comités de déplacements mis en place par le SMTC** sur les différents territoires de la métropole grenobloise. Elle souhaite que ces derniers incluent Grenoble-Alpes Métropole pour ce qui concerne l'espace public, le ou les exploitants de réseau de transport en commun, les élus concernés, les usagers et les associations locales.

« Nous prenons acte de cette réserve. Elle nous engage à aller plus loin encore dans la démarche de participation engagée. Je souscris également à la demande de la commission d'enquête du renforcement des liens entre le SMTC et les associations d'usagers, condition pour réussir l'accélération des transitions. Dans les mois à venir, le comité syndical délibérera sur l'élargissement des comités de déplacements et la participation des associations à d'autres instances pour enrichir nos travaux, préalablement à l'adoption définitive du PDU 2030 ».

PREMIÈRE RECOMMANDATION VIVE

La première recommandation vive de la commission d'enquête publique concerne la **création rapide d'une autorité organisatrice des mobilités (AOM) sur le « grand territoire » de la région grenobloise.**

« Au nom du SMTC, je peux assurer que notre institution est prête à participer activement et pratiquement à cette création qui est l'action première du projet de PDU.

CONTACT

Jérôme BARBIERI — jerome.barbieri@lametro.fr
Mob: 06 25 63 44 19 — Tél.: 04 76 59 57 58



Conclusions de la commission d'enquête relative au Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Les savoir-faire complémentaires dans le domaine des mobilités des territoires voisins et du SMTC trouveront dans cette ADM unique une utilité et une efficacité renforcées, en anticipant les objectifs de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) actuellement en débat. »

DEUXIÈME RECOMMANDATION VIVE

La deuxième recommandation vive de la commission d'enquête concerne la mise en place rapide d'aménagements provisoires de sécurisation de la Combe de Gières pour les cyclistes, dans l'attente des aménagements définitifs d'ici 2023.

À ce sujet, une étude conjointe entre le Département et Grenoble-Alpes Métropole, maître d'ouvrage de cet investissement, est prévue en 2019 pour une réalisation rapide des aménagements.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Le SMTC prend désormais le temps et les moyens de prendre en compte au mieux les 16 autres recommandations pour enrichir le projet de PDU. Ce sera notamment le cas pour la demande de réalisation « d'une étude de faisabilité de la liaison ferroviaire-tramway Vizille-Jarrie » assurant la desserte du grand sud grenoblois depuis Vizille, en cohérence avec les enjeux actuels de rénovation de la ligne Grenoble-Gap-Marseille. Chaque nouvel investissement lourd devra être décidé au regard de l'équilibre entre les sommes investies, le nombre d'usagers transportés et le niveau de priorité par rapport aux objectifs fondateurs du PDU. Cette politique responsable d'investissement pourrait cependant trouver de nouvelles opportunités avec des financements plus importants pour les politiques de déplacements, que la commission d'enquête appelle largement de ses vœux.

Enfin, suite aux demandes de nombreux contributeurs, du panel citoyen et de plusieurs communes, le SMTC a engagé une étude concernant l'opportunité et les modalités de faisabilité d'une gratuité totale des transports collectifs qui viendra compléter l'étude de tarification au revenu incluant des pistes de gratuité afin d'éclairer les choix des élus et le débat public.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN CHIFFRES

- 15 lieux d'enquête
- 20 permanences
- 539 contributions
- 394 sur le registre numérique
- 119 sur les registres papier
- 23 par courriel
- 3 par courrier

CONTACT

Jérôme BARBIERI — jerome.barbieri@lametro.fr
Mob: 06 25 63 44 19 — Tél.: 04 76 59 57 58

